

Bonjour et grand merci à toutes et tous d'être présents.

6 ans. Eh oui, 6 ans que vous nous faites l'honneur et le grand plaisir de venir rencontrer cette équipe municipale à l'occasion de l'habituelle petite cérémonie conviviale du début de janvier. Certains (deux) ont quitté le groupe depuis 2014. Pour l'une, elle a quitté le village suite à une nouvelle orientation dans sa carrière professionnelle ; pour l'autre il s'est rendu compte que les activités d'un conseiller municipal ne lui convenaient pas. Sur 6 ans, deux défections ce n'est pas beaucoup. Cela se produit dans tous les villages et souvent avec plus de cas.

On pourrait s'interroger sur « Pourquoi faire cette cérémonie des vœux ? » quand certaines communes les suppriment.

Il n'est qu'à voir le nombre que vous êtes pour penser que c'est un moment attendu par beaucoup. J'en profite pour remercier les élus extra communaux qui nous font le plaisir d'avoir répondu à mon invitation, comme ils le font chaque année ou presque. Merci Barbara notre députée ; merci Nathalie et Jean-Louis nos conseillers départementaux ; merci François et des élus de Cachy. Merci aussi pour sa présence à Monsieur l'abbé - Jean Marc Boissar. Des représentants de la gendarmerie devaient être présents et nous savons comme nous avons souvent – trop souvent – besoin d'eux dans la commune. Vous aviez l'habitude de rencontrer l'adjudant-chef Christophe Leclerc ; il a évolué dans sa carrière et n'est plus le référent attaché à la commune. Je pensais pouvoir vous présenter le gendarme Jeanvoine, nouveau gendarme référent. Il m'a appelé il y a deux jours pour me signaler qu'il n'était pas autorisé aux gendarmes de participer à ce type de cérémonies ; période électorale oblige. Je sais que pendant le moment de convivialité qui va suivre vous ne vous priverez pas pour interpeler l'un/l'une ou l'autre pour une information, une question, une sollicitation, voire un coup de gueule ! *Mais attention, c'est pas tout de suite le moment de convivialité ; j'ai encore quelques lignes à lire.*

Ce moment qu'est la cérémonie des vœux nous permet, en plus de se souhaiter mutuellement une bonne et heureuse année à venir, de présenter les réalisations faites et d'évoquer les projets pour l'année à venir. Elle nous permet aussi de dire nos satisfactions à vivre à Gentelles sans jamais cacher les irritants qui ont jalonné l'année. Elle nous permet enfin de rappeler, des informations sur la vie communale avec un accent mis sur un thème différent chaque année. L'année dernière par exemple c'était un rappel sur les règles de l'urbanisme ou il y a quelques années sur les nouvelles modalités du ramassage de nos très chers déchets ménagers ou ...etc. Cette rencontre permet encore de rappeler les dates des consultations électorales ou d'annoncer des changements à attendre suite à des choix nationaux ou par notre communauté de communes (par exemple la construction du PLU dont je vous ai plus d'une fois entretenu...). C'est aussi le moment pour moi de remercier en notre nom à tous, ceux qui ont donné de leur temps pour rendre la vie communale plus agréable, qu'ils soient membres du Conseil municipal ou pas. Votre équipe d'élus, si elle a eu à cœur pendant ces six ans de proposer de nombreuses activités ouvertes à tous pour faire de Gentelles un village à vivre et non un village-dortoir, elle ne l'a pas fait seule et vous avez été nombreux, à vous impliquer bénévolement. C'est donc un merci collectif destiné à tous ces bénévoles que j'exprime ici.

Pour cette année 2019, je rappellerai comme activités proposées (j'ai mélangé les animations pilotées par la commune, le comité des fêtes ou le CCAS, vous savez que l'on retrouve souvent les mêmes personnes actives dans ces différentes structures):

En Janvier : la population est réunie, comme ce soir, pour les vœux du Maire et de la municipalité et pour présenter les résultats du concours communal de maisons fleuries ;

En Février : nous avons accueilli dans cette salle, pour un concert gratuit, le brass band d'Amiens qui préparait un concours national (salle comble) ;

En mars : nous avons participé à la fête du court métrage – 5 films projetés gratuitement ; succès d'estime ☺ ;

En avril : c'était la chasse aux œufs de Pâques avec toujours beaucoup de monde ... et il faisait beau ;

En mai : la réderie du 8. Il a fait moins beau !

Nous avons aussi ce mois-là organisé un spectacle pour les tout petits offert par la médiathèque du Val de Somme ;

En juin : 4 jours d'animations pour la fête communale ; il y en a eu pour tous. Pour les plus jeunes avec les manèges, pour les plus anciens avec la rencontre intergénérationnelle – jeux d'extérieur, tournoi de pétanque et goûter entre les aînés (12 présents) et les enfants des écoles qui avaient préparé les gâteaux avec leurs professeurs. Pour les gourmands il y a eu le traditionnel cochon grillé, et le punch offert pendant l'apéritif concert (70 litres se sont évaporés ; probablement le soleil) et encore les tartes maisons. Pour les gourmands toujours, les pizzas de J.P du lundi soir et 2 futs de bière avalés avant le France – Nigéria de football féminin projeté sur grand écran et rappelez vous, on a gagné. Nous ne sommes pas champions/championnes du monde cette fois ci, mais on ne peut pas être premier(e)s tous les ans.

en juillet : la fête patriotique et le feu d'artifice qui attirent toujours beaucoup de monde;

en août : c'était une soirée théâtre offerte à tous ; « le bar sous la mer », en plein air au terrain multi activités; une vraie performance d'acteur.

En novembre : repas dansant de la sainte Cécile, plus de 100 convives, une super ambiance et l'on a même vu certains/certaines chanter debout sur les tables. Un peu plus tard dans le mois, une projection d'un film en avant-première nationale « Nouvelle cordée » suivi d'un débat en présence de la réalisatrice. Un film fort, beaucoup de monde. Cette soirée aura aussi été l'occasion de présenter ce qui se fait localement pour créer/maintenir l'emploi dans la communauté de communes.

En décembre : des animations de Noël – pour les aînés, pour les enfants, pour tous.

Le concours des maisons fleuries dont Bruno nous donnera les résultats dans quelques minutes participe à cette volonté de rendre vivant le village qui a pour sa part obtenu cette année, les félicitations pour le travail accompli suite au passage du jury départemental pour notre première inscription au concours des villages fleuris à l'occasion d'une visite de présélection.

Atoutes ces activités organisées par la commune que je viens d'énumérer, s'ajoutent les animations quotidiennes ou presque proposées par l'ABCD Gentelles, association totalement indépendante de la municipalité mais que nous aidons à chacune de ses demandes par la mise à disposition gratuite des salles ou de matériel et par une petite aide financière. Et il y a d'autres associations actives à Gentelles (l'APE par exemple) qui animent le village ; avec régulièrement l'appui de la commune.

Je vous disais que la volonté de la municipalité était d'avoir un village vivant ; chacun jugera mais je crois que nous faisons ce qu'il faut pour y parvenir.

Si nous voulons que cela continue ainsi, il faut des têtes et des bras. Il en faut pour le comité des fêtes -tous les volontaires sont attendus ; pour le CCAS dont les membres sont nommés par le Maire – faites-vous connaître ; et pour le conseil municipal – reengagez-vous ! Les conseillers municipaux sont des bénévoles ; faites nous savoir rapidement si vous souhaitez être candidat. Barbara nous en parlera peut-être tout à l'heure, une loi intitulée « engagement et proximité » votée en décembre apporte des facilités matérielles à ceux qui seraient élus. Par exemple par la prise en charge des gardes d'enfants ou des personnes dépendantes pendant les temps consacrés à la commune...

Mais il n'y a pas que des manifestations culturelles ou festives à Gentelles. Pour une tête bien faite il faut un corps bien fait *Il y a quelques années j'avais osé à ce micro un mens sana in corpore sano.*

À Gentelles il y a aussi des activités sportives. Celles proposées à tous avec ABCD Gentelles ou par mise à disposition de terrains d'activités physiques, librement accessibles et entretenus par la commune. Ils sont certes à la dimension d'un village mais ils sont là pour tous.

Et des gentellois se distinguent dans le domaine du sport.

J'ai ainsi appris que Thomas Lejeune a obtenu la médaille d'argent dans la discipline « PonyGames » catégorie Club Poney Elite Benjamin au championnat de France à Lamotte-Beuvron cet été.

Et sa sœur Camille a elle aussi obtenu la médaille d'argent dans la discipline « PonyGames » catégorie Club Poney Elite chez les Minimes à ces mêmes championnats.

Félicitation à tous deux.

Mais aussi. Connaissez-vous les EMG ? Les European Masters Games = les championnats d'Europe des vétérans ? Ils avaient lieu cet été (2019) à Turin et un gentellois y était qualifié.

Voici le message que l'on peut lire à ce propos sur le site internet de son club de Villers Bretonneux.

*Le koala Christophe Dumeige décroche l'argent 🏆👊*

*Une belle médaille d'argent lors des European Masters Games à Turin (Italie) ce lundi 29 juillet 2019. À 71,8 kg de poids de corps, il réalise 155 kg au total olympique (60/-65/65 puis 80/90/-95)*

*BRAVO Christophe, c'est amplement mérité avec tout l'investissement fourni à l'entraînement 😊*

*Peut-être y a-t-il eu d'autres réussites sportives dont je n'ai pas eu connaissance.*

Bon, y'a pas que les fêtes ou le sport à Gentelles. L'année passée, on a aussi fait ça.

Pour les réalisations concrètes :

Le traitement paysager du cimetière et pour sécuriser son accès la création d'un parking associé à une chicane imposant un ralentissement des voitures entrant dans le village ; le ravalement et nettoyage de la façade de la Mairie (façade qui avait eu droit à une première page du Courrier Picard étant donné le traitement qu'elle avait subi... passons) ; l'installation de la fibre à l'école et à la garderie ; la réfection du calvaire dans le cimetière. Dans la Mairie : installation d'une petite cuisine pour le personnel communal, réfection des sols dans l'escalier et la salle d'attente... pour ne citer que quelques-unes des réalisations Avec bien sûr d'autres investissements pour l'entretien ou remplacement au fil de l'eau de nombreux équipements (un lave-vaisselle, une tondeuse, un réfrigérateur, un vidéoprojecteur dans l'espace Maintenance...). Beaucoup de ces travaux sont réalisés par une équipe d'employés municipaux qui œuvrent chaque jour à l'entretien du village. Merci à Bernard (devenu rapidement un ancien 😊) et aux petits nouveaux que sont Thierry et Maxime... mais qui ne sont pas des inconnus dans le village. Et je n'oublierai pas Delphine qui m'accompagne au quotidien dans le suivi de la plupart des dossiers. Pour l'entretien des locaux communaux, Laurie a dû prendre un congé maladie sur un temps assez long ; plusieurs personnes se sont succédées pour la remplacer ; nous attendons ton/son retour quand cela ira mieux.

En 2019, nous avons dû aussi faire des choix qui ont ou auront une incidence sur la vie au quotidien de chacune/chacun. Certains n'ont pas été agréables à prendre. Par exemple un arrêté anti rassemblements nocturnes pour que les riverains très gênés par le comportement de certains retrouvent du calme. Et il ne faut pas dire que ces mal-élevés ne sont pas de Gentelles ! Certains d'entre eux sont nos enfants ou ceux de nos voisins ou sont nos connaissances. Autre décision, la limitation de la vitesse à 30 km/h dans toutes les rues du village : il appartient à chacun, de respecter cette limitation pour la sécurité de tous. Dans les faits cela ne changera pas grand-chose, beaucoup de secteurs du village étaient déjà limités à 30 km/h. Je citerai encore la décision de faire supporter par le budget communal l'éventuelle intervention de sociétés privées pour la destruction de nids de Frelons asiatiques...

Ah oui au fait, depuis quelques jours, nos panneaux photovoltaïques produisent.

Pour ceux qui auraient oublié, ou pour les nouveaux arrivés à Gentelles, je rappelle ce qu'il y a derrière cette phrase en reprenant des extraits de mes interventions devant vous lors de ces rencontres de début janvier.

2015, j'annonçais que le Conseil municipal avait décidé la pose de panneaux photovoltaïques ; choix d'une participation communale à la transition énergétique, production d'une énergie renouvelable et promesse de rentrées d'argent pour un amortissement prévu d'environ 7 - 8 ans.

Janvier 2016, je vous disais que les panneaux étaient posés et que nous attendions leur raccordement.

Janvier 2017, je vous informe que nous avons bien des difficultés à faire effectuer ce raccordement.

Janvier 2018, je confirme que nous avons été escroqués. L'entreprise choisie - créée par un habitant de Gentelles - a disparu sans achever les travaux dès que nous l'avons payée. Nous procédons à des relances par voie judiciaire pour obtenir la fin du chantier.

Janvier 2019.... Voir janvier 2018 ; nous n'avons rien obtenu.

Janvier 2020 : ils produisent. Depuis 2015, quatre entreprises se sont succédé pour finaliser le chantier avant que nous ne trouvions la bonne. Le temps d'amortissement sera allongé étant donné les surcoûts.

L'avenir d'un village comme celui de Gentelles est aussi très conditionné par des décisions prises en dehors du village. Ceux faits par la Communauté de Communes du Val de Somme par exemple mais la CCVS est comme nous soumise à des directives nationales qui encadrent fortement les interventions.

Je citerai simplement pour illustrer ces propos : la disparition de la Trésorerie de Corbie ou l'élaboration du PLUi.

Concernant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, 2020 doit être l'année de sa finalisation... avant ses révisions futures. Une enquête publique a eu lieu. Chacun a pu y apporter ses remarques. Je l'ai fait au nom du Conseil municipal pour signifier notre désaccord sur la quasi impossibilité de construire demain dans les villages et à Gentelles en particulier. Ce n'est pas que nous voulions grandir à tout prix, mais l'installation de nouveaux habitants est la garantie de pouvoir maintenir notre école (*je devrai dire nos écoles car l'école de Cachy est une entité ; mais pour chacun notre école veut dire celle de Gentelles + celle de Cachy*). La municipalité a fait le choix de soutenir autant qu'elle le pouvait son école ; c'est la vie du village que nous défendons ainsi. Attendons l'approbation du PLUi, avec des modifications reprenant, espérons-le nos doléances

Pour l'année prochaine ; je ne vous présente pas de nouveaux et coûteux (à l'échelle de la commune) projets choisis par le Conseil municipal. Ce n'est pas que nous ayons mis l'activité de l'actuel Conseil en sommeil ! Certains projets sont déjà lancés (comme par exemple la réhabilitation, dans le cimetière, du monument aux morts pour les 27 tués lors de la bataille de Gentelles en 1870), mais nous pensons que la nouvelle équipe municipale, quelle qu'elle soit, aura des idées nouvelles et il faudra qu'elle puisse les financer et de toutes manières j'ai un devoir de réserve à 2 mois du scrutin.

Donc oui, et j'en reviens à mon interrogation initiale. Faut-il continuer à organiser cette cérémonie de début d'année ? Pour tout ceci, elle nous semble utile dans un village comme Gentelles.

Je profite de ce moment de rencontre pour vous présenter en quelques lignes ce qu'est le budget communal (vous avez déjà eu, comme chaque année, la globalité des sommes dans le compte rendu mensuel du Conseil municipal d'avril. Vous pouvez aussi trouver le détail des lignes budgétaires sur le site internet de la commune... mais je pense que l'un est trop global et l'autre trop détaillé et abscond si on ne connaît pas les caractéristiques d'une comptabilité communale). Je vais essayer en quelques images à venir d'être éclairant.

Chacun a pu remarquer le coût du SISCO (et pour 2020 la participation de la commune est encore bien plus élevée). Chaque année je rappelle le choix fait par la municipalité d'aider au mieux l'école et la cantine-garderie dans son fonctionnement. La qualité des retours que nous avons : une fréquentation importante de la garderie - merci les animatrices, Deborah, Christine, Sylvie -, la diversité des activités pédagogiques proposées par les enseignantes, la réussite scolaire de beaucoup au collège et ensuite nous confortent dans ce choix.

Une autre manière d'appréhender notre budget communal est de regarder les résultats fournis par un cabinet conseil, qui sur demande de notre communauté de communes, a analysé l'ensemble des budgets des 33 communes et celui de la communauté de communes sur une période de 5 ans. Cette analyse a été demandée pour avoir de la visibilité pour les budgets à venir.

Je vous présente deux indicateurs dont il ressort des informations intéressantes sur les finances communales.

*\* La Capacité d'Autofinancement. Elle est considérée comme bonne si elle est supérieure à 10% et d'autant meilleure que ce % est élevé.*

*Pour la commune de Gentelles elle est de 20 % (Elle est de 13.5% pour l'ensemble des 33 communes et de 12.2 % pour la CCVS)*

*\* La capacité de désendettement. Elle considérée comme problématique si elle est supérieure à 10 ans. Pour la commune de Gentelles elle est de 0.4 an (Elle est de 4.2 ans pour l'ensemble des 33 communes et de 0.1 an pour la CCVS).*

Il y a six ans, l'équipe précédente sous la conduite de Christian nous avait laissé des finances saines ; je crois que nous la laisserons dans le même état... tout en ayant, je pense, réalisé beaucoup d'investissements dans la commune pour le bien et le service de tous. Pour illustrer cette affirmation : un chiffre. En 6 ans, nous avons engagé 579 729 € d'investissement.

Alors, qui votera le prochain budget communal dans quelques semaines ?

Je vous propose un focus sur « **Qui sont les Maires et conseillers municipaux de France** ». Les informations que je vais vous présenter sont tirées d'un document mis en ligne par les services de l'État le 14 janvier 2019.

*Il y avait donc l'an dernier (en 2018) 35 086 maires et presque 500 000 conseillers municipaux (499 356 exactement).*

*25 153 maires, soit 72 % d'entre eux, sont élus d'une **commune de moins de 1000 habitants** (Gentelles, 633 habitants officiellement, chiffre INSEE, 644 officiellement au 1 janvier 2020). 3240 d'entre eux dirigent une commune de 100 habitants et moins. À l'autre extrémité du spectre, 40 maires sont à la tête de communes de plus de 100 000 habitants.*

*Les maires restent, en moyenne, plutôt âgés : ils ont **en moyenne 62 ans** toutes communes confondues (en 2018, j'avais 62 ans). Il est à noter que les femmes maires sont en moyenne deux ans plus jeunes que les hommes : 60,2 ans*

*510 maires ont plus de 80 ans. Le doyen des maires de France a 96 ans. À l'inverse, il n'y a que 36 maires de 30 ans et moins. Le benjamin des maires a 24 ans. La plus jeune femme maire est une étudiante de 27 ans.*

*Il n'y avait en 2018 que 5899 femmes maires, soit 16,81 % du total.*

*Des conseils municipaux plus jeunes et plus féminisés*

*Ce fichier donne aussi quelques indications sur l'immense cohorte des élus qui s'engagent dans la gestion communale. Les conseillers municipaux sont plus jeunes que les maires (55,2 ans d'âge moyen ; à Gentelles cet âge moyen était de 49.8 ans en 2018). Leur âge s'étend de 18 à 99 ans. Il y a 40 % de conseillères municipales et donc 60 % d'hommes.*

Alors, vous vous êtes reconnus dans ce portrait type d'un conseiller/ d'une conseillère municipal(e) ?

Pour affiner votre réflexion, quelques considérations sur ce qu'est une municipalité et j'oserai dire en détournant une locution connue, remettre la mairie au centre du village !

Remontons au 12 novembre 1789. Un décret de l'Assemblée Nationale disposait *je cite* « qu'il y aura une municipalité dans chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne ». Toutes ces communes eurent le même statut, avec un conseil municipal élu par les habitants et un maire. Une « maison commune », la mairie, devait être construite pour accueillir les réunions du conseil et l'administration municipale. C'est toujours cette organisation qui perdure aujourd'hui. Et si la commune a traversé ces deux siècles, elle a pu être décrite, ces dernières années, comme désuète voire ringarde. Le Grand Débat national mené au printemps 2019 a au contraire montré un réel besoin de proximité des français. La commune est et doit rester ce premier niveau du service public à la française, une entité naturelle de la démocratie locale. Les conseillers municipaux élus bénévoles que nous sommes sont toujours prêts à assumer leurs responsabilités mais sont parfois découragés par l'éloignement des prises de décision alors que nos concitoyens nous tiennent toujours pour responsables ; un ministre traduisait récemment ceci en disant « les maires et conseillers municipaux sont toujours à portée d'engueulade ».

Il y a certes des lourdeurs et des tracasseries administratives nombreuses mais dans un village comme le nôtre il y a moyen de faire avancer les projets que nous nous choisissons. Pour ceci, contrairement à ce que l'on peut parfois entendre, nous avons l'appui de la communauté de communes du val de Somme qui, ayant fait le

choix d'être une communauté d'investissement, est essentiellement au service des communes et où votre représentant est présent et écouté. La gouvernance de la « com de com » repose sur les maires et les conseils municipaux.

Il est dit que les collectivités territoriales - communes, départements et régions - ont pour mission d'offrir aux citoyens des services publics de qualité au plus proche du terrain. C'est ce que nous nous efforçons de faire ici et très localement de réduire les différentes fractures (sociale, culturelle, numérique...) qui existent dans ce pays.

En conséquence, je renouvelle ma demande pour que certain(e)s (nous n'avons pas l'obligation de la parité dans un village de moins de 1 000 habitants mais tendre au moins vers cette parité est bien normal) nous signalent leur volonté de se présenter aux prochaines élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars. Comme lors des 5 dernières élections municipales à Gentelles, nous (c'est-à-dire l'ensemble de vos conseillers élus) souhaitons garder le système original qui a jusqu'alors donné toute satisfaction en évitant les tensions entre listes concurrentes et qui a toujours accouché d'un conseil à la composition variée, représentatif de toutes les sensibilités des habitants et qui a su fonctionner. Quant il s'agit de travailler pour l'intérêt commun local et non de défendre des intérêts particuliers, c'est simple entre personnes de bonne volonté de réussir cette bonne entente. Pour rappel, nous constituons des listes incomplètes de 1. Eh oui, les élections municipales sont officiellement un scrutin de liste et non un scrutin uninominal donc un bulletin avec un seul nom inscrit est une liste... incomplète, ce qui nous est encore permis dans les communes de moins de 1000 habitants. L'ensemble de ces candidatures sont présentées de manière simultanée aux électeurs. Bien sûr rien n'empêche un candidat de se présenter individuellement en dehors de ce système, ou à une liste de se construire et de se présenter. Si cela devait arriver, espérons que cela ne crée pas un mauvais climat dans le village que le système actuel évite. Et n'avoir qu'une seule liste de 15 candidats comme on le constate dans certains villages n'est pas satisfaisant non plus.

Le jour du vote, le nombre de bulletins maximum à mettre dans l'enveloppe est de 15 – autrement l'ensemble est considéré comme nul- ; mais on peut en mettre moins.

Pour ma part, je n'ai pas fait mystère depuis quelques temps, en répondant aux questions de l'un ou l'autre d'entre vous, que je souhaitais me représenter. Aujourd'hui, je pense que ce sera pour une dernière fois. Après déjà 25 ans de présence sans interruption au Conseil municipal, 6 ans de plus me feraient atteindre un âge où, je crois, il faut savoir laisser la place. Mais soyez assurés que, si vous me faites confiance une nouvelle fois, je continuerai à m'investir totalement dans ce nouveau mandat, comme je l'ai fait jusqu'à maintenant. Parmi vos conseillers et adjoints, plusieurs et en particulier les trois adjoints, souhaitent continuer leur investissement pour la commune ; d'autres ont choisi d'arrêter leur engagement. Chacun avec ses raisons, mais plusieurs m'ont déjà dit qu'ils/elles souhaitaient continuer à s'investir dans l'animation du village par une leur activité au sein du comité des fêtes ou du CCAS ou des associations même si ils/elles ne sont plus membre du conseil municipal. Nous proposons le 21 janvier *notez la date* une réunion ouverte à tous ceux (toutes celles) potentiellement intéressés par une candidature pour présenter ce qui est demandé à un conseiller(e) municipal(e) et répondre aux questions. N'ayez pas peur, cela nécessite certes un investissement mais il peut ne pas être si prenant que cela.

Sur ces bonnes paroles, je vous souhaite à toutes et tous une bonne année et bien sûr une bonne santé.